



EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 30 juillet 2015

N°779

Emmanuel MACRON a réuni les entreprises de transport par autocar à Bercy

Emmanuel MACRON, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, a reçu les professionnels du transport routier de voyageurs dans la perspective de l'ouverture du marché du transport interurbain prévue par la loi pour la croissance, l'activité, et l'égalité des chances économiques.

Il a pris acte avec satisfaction du projet des opérateurs d'ouvrir une cinquantaine de lignes d'ici la fin de l'année, notamment sur des liaisons qui ne bénéficient pas de services ferroviaires directs, de développer des services accessibles à tous les budgets ainsi que des services de nuit, notamment depuis Marseille et Paris. De nombreuses villes de taille moyenne (Bayonne, Besançon, Montpellier, Limoges, Orléans, Brive, Poitiers) et des aéroports seront également desservis par des arrêts intermédiaires.

L'ouverture de près de 200 lignes est ainsi envisagée par les principaux acteurs d'ici fin 2016. Ces projets correspondent à la création de 2 000 à 3 000 emplois directs au cours des 18 prochains mois, à laquelle s'ajoutera l'activité induite sur le tourisme et le commerce local. France Stratégie avait évalué le potentiel de l'ouverture du marché à 22 000 emplois dans le secteur du transport routier à horizon 2025. L'acquisition de nouvelles flottes d'autocars devrait permettre de créer davantage d'emplois dans la filière industrielle française.

Le Ministre veillera à ce que tout soit mis en œuvre pour que ce potentiel de création d'emplois soit atteint voire dépassé, notamment par un effort de formation professionnelle et la reconversion des conducteurs du transport routier de marchandises.

La réforme permettra un renforcement des transports collectifs, dont la part modale, aujourd'hui de 15%, pourrait atteindre 20%. Ceci contribuera à une réduction significative des émissions de polluants : un autocar transportant 8 personnes est moins polluant qu'un véhicule individuel transportant 2 personnes.



En outre, Emmanuel MACRON a annoncé que tous les autocars et autobus intervenant dans le cadre de l'ouverture du marché seront conformes aux normes euro V/5 et euro VI/6. Le recours à des anciens véhicules moins performants sur le plan environnemental sera interdit. Après le 31 décembre 2017, tous les véhicules devront être conformes à la norme euro VI/6 qui est la plus exigeante.

Contact presse :

Cabinet d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13